



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026

Filière culturelle – Catégorie C (Femme/Homme)
(Arrêtés d'ouverture n° 2025-81 du 8 juillet 2025 et n° 2025-96 du 30 juillet 2025)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, le Centre départemental de gestion de l'Yonne

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
<p>Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions de nomination au grade d'avancement (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).</p> <p>Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le 4 décembre 2025.</p>	<p>Judi 19 mars 2026 dans les locaux du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint</p>

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 21 octobre au 26 novembre 2025 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINC Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 4 décembre 2025.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**